



COMPTE-RENDU DE LA REUNION AVEC M. PARINI DU 30 JUILLET 2004 SUR LA FUSION DP-DREE-TRESOR

Suite au tract intersyndical du 21 juillet 2004, M. Parini, secrétaire général du ministère a reçu l'ensemble des organisations syndicales de Centrale, avec la sous-directrice du personnel de la DPMA, Mme Fejoz, et les représentants des directeurs de la Dree, de la DP et du Trésor (M. Hochsenbein, Mme Le Pichon, M. De Gasquet...).

M. Parini a resitué la réforme dans ses enjeux généraux :

- pour restaurer un volontarisme économique et industriel, le ministère a besoin d'une grande direction de l'économie unifiée, qui réunisse tous les éléments d'information et d'action, en France et à l'étranger, en mariant le stratégique et l'opérationnel.
- la fusion doit être un processus gagnant/gagnant pour chacune des directions, sans absorption par le Trésor des 2 autres. Chacun des 3 directeurs aura une compétence sur l'ensemble des services.
- En conséquence, l'objectif de la réforme n'est pas une restructuration dans le but de générer des économies. On n'est ni dans une logique Redevance ni dans une logique Dircom. Le volume des emplois sera grosso modo le même, sauf pour les services de gestion : les doublons seront à l'origine de suppressions d'effectifs et de ré-affectations dans les services de Centrale.
- Les délais doivent être rapides, avec une présentation des textes permettant de commencer la mise en place de la réorganisation dès début septembre en CTP de Centrale, puis présentés en CTP ministériel : « on ne peut laisser les cadres supérieurs attendre ».

L'ensemble des organisations syndicales a rejeté la perspective d'un CTPC début septembre, qui ferme la période de concertation. Notre rôle ne se réduit pas au traitement social des décisions prises d'en haut.

En particulier pour le pôle gestion des services et animation du réseau, elles ont clairement réaffirmé qu'il était impossible de tracer en quelques semaines les contours de la réorganisation et qu'elles ne se situaient pas dans une perspective de réduction d'effectifs, ni de ré-affectations de personnels dans d'autres services. Elles ont demandé :

- l'assurance qu'une concertation spécifique serait menée avec les syndicats et le personnel y compris après la tenue du CTP de Centrale,
- que l'on prenne tout le temps nécessaire pour aboutir à une solution qui ne nuise ni à la qualité du service, ni aux intérêts des personnels.

Les organisations syndicales ont rappelé que les directions ne se composaient pas seulement de cadres supérieurs.

En réponse M. Parini a souligné le caractère fondamentalement politique de la décision de fusion, l'absence d'enjeux en terme de nombre d'emplois et de chasse aux doublons fonctionnels (autres que les fonctions de support), et la nécessité de procéder rapidement pour des directions stratégiques.

Il a proposé aux organisations syndicales :

- une transmission fin août des textes réorganisant les directions, qui seront soumis au CTP de Centrale en septembre.
- un groupe de travail autour du secrétariat général sur la question des missions et des aspects sociaux au sens large.
- un groupe de travail spécifique pour la réorganisation du pôle gestion, avec comme pilote la DPMA, destiné à examiner le calibrage du service de gestion. M. Parini a réaffirmé son assurance que la concertation ne s'arrêtera pas au vote sur le décret au CTPC de septembre mais continuera autant qu'il est utile et qu'il ne s'agissait pas pour l'administration de dresser la liste des agents quittant la direction dès la fin septembre.

Par contre il a réaffirmé que les services de gestion étaient un des domaines où l'administration était prête à assumer des réductions d'effectifs.

Nos organisations considèrent que, par leur mobilisation, les personnels ont permis d'ouvrir un espace de concertation en septembre et au dernier trimestre 2004

Le résultat de cette ouverture du secrétariat général, en terme de réorganisation des services comme d'absence de suppression d'emploi dépendra directement de la capacité de mobilisation des personnels concernés.